

Le 16 décembre 2020

Agence d'évaluation d'impact du Canada  
901-1550, avenue d'Estimauville  
Québec (Québec) G1J 0C1

Objet : Version provisoire du rapport d'évaluation environnementale du projet  
d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecœur - commentaires

Madame, Monsieur,

Nous aimerions tout d'abord vous remercier pour l'opportunité qui nous est offerte de vous faire part de nos commentaires à l'égard de la version provisoire du rapport d'évaluation environnementale (« Rapport ») du projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecœur. Nos commentaires porteront exclusivement sur l'évaluation des impacts relatifs aux activités de dragage.

À la lecture du Rapport, nous comprenons que les conclusions relatives aux impacts des activités de dragage auxquelles en arrivent l'Agence, de même que les mesures d'atténuation proposées, reposent principalement sur l'avis produit par Pêches et Océans Canada (MPO), sur le rapport d'étude d'impact et les réponses aux questions déposées par l'Administration portuaire de Montréal, ainsi que sur les commentaires reçus tout au long du processus.

Il est important de préciser que l'avis du MPO (136106F), qui stipule « qu'un dragage hydraulique (dragage à succion avec tête désagrégatrice) est une solution raisonnable et moins risquée que le dragage mécanique » (p. 65), repose sur les méthodes et mesures d'atténuation présentées et décrites dans l'étude d'impact et sur les réponses aux questions. Ces méthodes et mesures se limitaient à :

- diminuer la vitesse de descente du godet lors de l'approche du fond marin;
- diminuer la vitesse de remontée du godet et plus particulièrement à la sortie de l'eau;
- réduire la surpénétration de la benne dans le fond marin;
- adapter les méthodes d'opération de la drague en fonction des conditions telles que les vagues, les courants et le vent;

- éviter le nivellement par pivotement de la benne sur le fond marin; et
- descendre la benne le plus bas possible dans le chaland.

Il s'agit des mesures d'atténuation qui ont été utilisées lors de l'essai de dragage réalisé en septembre 2013 (Dessau, 2015) et qui ont permis de respecter les critères de gestion établis par le MDDELCC et ECCC en ce qui concerne la remise en suspension des sédiments.

Malgré des résultats satisfaisants lors de l'essai de dragage, nous sommes d'avis que de ne considérer que ces mesures d'atténuation peut poser un biais dans l'analyse en ne prenant pas en compte d'autres mesures applicables et adaptées à un environnement tel que celui de Contrecœur.

Le dragage mécanique et les diverses mesures d'atténuation qu'il offre permettent d'intervenir et de contrôler de nombreux aspects et paramètres en lien avec la remise en suspension des sédiments.

En plus des mesures d'atténuation précédemment mentionnées et prises en compte dans le cadre de la présente évaluation environnementale, il existe de nombreuses autres mesures permettant de réduire davantage la remise en suspension et la dispersion des sédiments lors des activités de dragage. Il s'agit, à titre d'exemple mais sans s'y limiter, de:

- utiliser un godet environnemental offrant un meilleur contrôle de la coupe dans les sédiments, réduisant ainsi la remise en suspension des sédiments;
- installer un système de contrôle de la fermeture complète du godet, empêchant les fuites et limitant du même coup la dispersion des sédiments; et
- utiliser une « moon pool » confinant l'espace de travail et limitant la dispersion des sédiments.

Groupe Océan réalise des travaux de dragage depuis des décennies et a à son actif plus d'une centaine de projets de dragage sur le Saint-Laurent, dont des dragages mécaniques annuels au port de Montréal ainsi qu'à Contrecœur et à Sorel. Groupe Océan opère dans divers environnements et plusieurs projets ont été réalisés à proximité de milieux sensibles ou en présence de matériaux contaminés. Groupe Océan, de par son expertise, la recherche de solutions innovantes et l'application de mesures d'atténuation appropriées, a toujours réalisé les travaux en respectant les critères de remise en suspension et ce, peu importe la méthode de dragage utilisée (mécanique ou hydraulique).



**LE GROUPE OCÉAN INC.**

105, rue Abraham-Martin, bureau 500

Québec, QC G1K 8N1

Canada

[groupeocean.com](http://groupeocean.com)

418 694-1414

[ocean@groupeocean.com](mailto:ocean@groupeocean.com)

En ce sens, nous tenons à souligner l'importance, à ce stade du processus, de ne pas limiter les méthodes de dragage pouvant être utilisées et de permettre au promoteur de proposer toutes méthodes qui, jumelées aux mesures d'atténuation adéquates, permettraient de limiter la remise en suspension et la dispersion des sédiments et de rencontrer les critères de gestion établis par le MDDELCC et ECCC. Nous sommes d'avis que de permettre le recours aux deux méthodes de dragage favorisera la recherche de solutions optimales.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos commentaires, nous vous prions de recevoir nos salutations les plus cordiales.

Martin Fournier

Directeur principal – Développement des affaires